

# ENSEIGNANT. TE CULTURE GENERALE /HISTOIRE DE L'ART EN ANGLAIS

## SYNTHESE DE L'OFFRE

Employeur :	PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
Grade :	Assistant d'enseignement artistique
Référence :	<b>004210600322628</b>
Date de dépôt de l'offre :	<b>15/06/2021</b>
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Non Complet
Durée :	<b>20h00/trimestrielle (de décembre à mars)</b>
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/12/2021
Date limite de candidature :	<b>15/08/2021</b>
Service d'affectation :	Ecole des Beaux Arts IDBL

## LIEU DE TRAVAIL

Département du lieu de travail : Alpes-de-Hte-Provence  
Lieu de travail : 04000 DIGNE LES BAINS

## DETAILS DE L'OFFRE

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe – de 1 <sup>ère</sup> classe
Famille de métier :	Assistant d'enseignement
Métier(s) :	Autre
Descriptif de l'emploi :	Provence Alpes Agglomération recherche pour son école d'art IDBL, un ou une enseignant.te en culture général / histoire de l'art cours dispensé en anglais à destination des élèves de la classe préparatoire post-bac (14 à 20 étudiants). Sous l'autorité du Directeur Général des Services et de la Directrice de l'Ecole d'Art intercommunale de Digne IDBL, les missions de l'Enseignant Culture Générale / Histoire de l'Art en <b>ANGLAIS</b> , sont :

### Missions principales :

- Concevoir un enseignement de l'anglais pour deux groupes de niveaux différents :
  - Groupe débutant (environ 10 étudiants post-bac) : reprendre les bases de la grammaire, de la conjugaison et du vocabulaire,
  - Groupe confirmé (environ 10 étudiants post-bac) : entretenir les acquis d'une filière de lycée général.
- Faire travailler l'expression orale avec les deux groupes : savoir mobiliser ses connaissances, prendre de l'assurance à l'oral, comprendre les questions posées
- Proposer des exercices écrits aidant à la préparation des épreuves d'anglais des concours d'entrée des écoles supérieures d'art.
- Fonder un enseignement, avec des exercices écrits et des discussions sur une thématique d'actualité du monde de l'art.

### Missions annexes :

- La préparation pédagogique des différents cours dispensés

### Profil demandé - :

Maîtriser les enjeux de la transmission auprès d'un public d'étudiant.es post-bac

Savoir transmettre les différents aspects de la langue anglaise, tant à l'écrit qu'à l'oral

Savoir animer des discussions thématiques, tout en mobilisant les connaissances des étudiants.es

Avoir des bases en histoire de l'art, faire de la veille sur l'actualité de l'art, avoir une culture générale liée aux arts plastiques et visuels

Aimer transmettre

Etre sérieux, investie, autonome et disponible,

Entre communicant, bienveillant, aimant les relations humaines,

Aimer le travail en équipe,

**Diplôme et compétences :**

Enseignant, détenteur d'un BAC+3 minimum en Anglais , un Master 2 serait apprécié.

Possédant une expérience dans le domaine de l'enseignement auprès de lycéens et d'étudiants.

Possédant les compétences historiques et culturelles générales liées aux arts plastiques et visuels.

Recrutement par voie statutaire et à défaut contractuel

Période : de décembre à mars

Volume horaire total : 20 heures au total (de décembre à mars) : à raison de 2 heures de cours le mercredi après-midi, avec alternance des niveaux d'une semaine sur l'autre.

Rémunération statutaire

**Contact et informations complémentaires :**

Véronique Chaix - Ressources humaines

Courriel : [veronique.chaix@provencealpesagglo.fr](mailto:veronique.chaix@provencealpesagglo.fr)

Emeline EUDES – Directrice de l'Ecole des Beaux-Arts

Courriel : [emeline.eudes@provencealpesagglo.fr](mailto:emeline.eudes@provencealpesagglo.fr)

Téléphone : 04 92 32 05 05

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.